

Comment s'équiper d'un véhicule professionnel en préservant sa trésorerie ?

SPÉCIAL TPE-PME ET PROFESSIONS LIBÉRALES



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

For the many
journeys in life*

* Pour tous les trajets de la vie

Introduction

En tant qu'entrepreneur ou gérant de TPE / PME, vous avez besoin d'un véhicule professionnel mais vous estimez que votre trésorerie ne vous le permet pas ? Avez-vous pensé à la **location longue durée** (LLD) ?

Avec une offre sur-mesure, la LLD peut **répondre à vos besoins spécifiques à moindre coût** : vous choisissez la durée, le kilométrage et les services associés en début de contrat, et vous conservez la possibilité d'y apporter des modifications tout au long de celui-ci, afin de l'adapter au mieux à la réalité de votre quotidien.

En plus d'être flexible, la location longue durée est accessible, puisqu'elle vous permet de bénéficier d'un véhicule neuf sans apport obligatoire. Votre loueur s'occupant de tout, vous gagnez en temps et en sérénité pour vous concentrer sur ce qui compte vraiment : votre cœur de métier.

Avec ses loyers très abordables, la LLD peut vous permettre de **préserver votre trésorerie, au moment de l'équipement mais aussi pendant toute la durée de détention du véhicule**.

On vous explique tout dans ce nouveau livre blanc !

Sommaire

Avec la LLD, je peux m'équiper d'un véhicule professionnel... sans immobiliser de capitaux propres	04
Avec la LLD, je peux m'équiper d'un véhicule professionnel... avec une visibilité optimale sur mon budget auto	05
Avec la LLD, je peux m'équiper d'un véhicule professionnel... et choisir un véhicule fiscalement avantageux	07
▶ Éviter le malus et profiter d'un bonus écologique	07
▶ Limiter le montant de vos Taxes à l'Utilisation des Véhicules (TVU)	09
▶ Maximiser l'amortissement du véhicule en choisissant le plus faible taux d'émission de CO ₂	12



Avec la LLD, je peux m'équiper d'un véhicule professionnel... sans immobiliser de capitaux propres

En choisissant la **location longue durée** comme mode de financement pour votre véhicule professionnel, **vous n'avez pas à immobiliser de capitaux propres**. Autrement dit, vous n'impactez pas la trésorerie de votre entreprise, qui conserve ses capacités d'investissement et d'endettement.

À noter

La LLD, c'est aussi la possibilité de **louer un véhicule sans apport** : 95 % des clients Arval s'équipent d'un véhicule en location longue durée sans le moindre apport, et préservent ainsi leur trésorerie !



Et les autres modes de financement ?

- Dans une démarche d'**achat** classique (paiement comptant) d'un véhicule professionnel, votre entreprise subit une **dépense** et ponctionne directement sa trésorerie.
- Si vous optez pour un crédit traditionnel, **la capacité d'endettement de votre entreprise se verra réduite** et vous aurez certainement à fournir un apport, ce qui peut impacter votre trésorerie.
- Vous avez également la possibilité de choisir un **achat par crédit-bail**, mais ce dernier va **augmenter votre endettement** et la somme des loyers restant dus figurera dans les engagements hors bilan de votre entreprise. Un apport est également souvent requis dans ce cas de figure.

Contrairement à un véhicule acheté au comptant ou à crédit, **les loyers de votre contrat de LLD n'ont pas à être amortis**. Ils sont enregistrés comme une charge déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite du barème des amortissements non déductibles (AND).

Avec la LLD, je peux m'équiper d'un véhicule professionnel... avec une visibilité optimale sur mon budget auto



Au-delà de vous permettre d'éviter l'immobilisation de capitaux propres, **la LLD vous offre une visibilité optimale sur le budget automobile de votre entreprise.**

Vous pouvez avoir accès à un véhicule professionnel neuf sans apport, et **les services essentiels pensés pour les professionnels sont inclus dans le loyer** (entretien (assistance plus incluse), véhicule relais, perte financière*...) : avec un montant fixe mensuel et de tels services, **vous n'avez pas à subir de mauvaise surprise qui pourrait impacter votre budget** (facture d'entretien ou de réparation, location d'un véhicule en cas d'immobilisation, ...) !

Vous pouvez également décider, en début ou en cours de contrat, de souscrire **des services complémentaires** pour gagner encore plus en sérénité !



* L'Assurance Perte Financière est assurée par Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sous le numéro 432783, siège social : The Ancoage, 17-19 Sir Johan Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 DT18 Irlande (info@greenval-insurance.ie) ; supervisée par la Banque Centrale en Irlande. La garantie est acquise dans les limites et conditions du contrat d'assurance.



Le pack de services choisi par les pros en LLD

- ▶ L'entretien (assistance plus incluse)
- ▶ La mise à disposition d'un véhicule relais
- ▶ Une assurance en cas de Perte Financière*

En somme, vous pouvez **fixer par avance votre budget automobile mensuel**, et ce, pour toute la durée de votre contrat. En cas d'imprévu, de panne ou d'accident, la trésorerie de votre entreprise sera préservée grâce aux services associés inclus dans le loyer mensuel.

**Vous pouvez
ainsi vous
projeter
sereinement !**

* L'Assurance Perte Financière est assurée par Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sous le numéro 432783, siège social : Trinity Point, 10-11 Leinster Street South, Dublin 2, Irlande (info@greenval-insurance.ie) ; supervisée par la Banque Centrale en Irlande. La garantie est acquise dans les limites et conditions du contrat d'assurance.



Avec la LLD, je peux m'équiper d'un véhicule professionnel ... et choisir un véhicule fiscalement avantageux



Éviter le malus et profiter d'un bonus écologique

Le malus écologique*

S'il ne s'agit pas d'un véhicule électrique, d'un véhicule utilitaire léger, d'un véhicule fiscal ou d'un VASP, un malus écologique peut s'appliquer sur votre véhicule professionnel.

Il est calculé en fonction du taux d'émission de CO₂ du véhicule choisi :
à partir de 128 g de CO₂/km émis, en 2022 le montant du malus peut aller **de 50 € à 40 000 €** pour un taux supérieur à 223 g (norme WLTP, applicable depuis le 1^{er} mars 2020)⁽¹⁾.

Le malus au poids*

En 2022, le malus au poids vise à pénaliser **tous les modèles excédant 1 800 kilos, à hauteur de 10 euros par kilo supplémentaire⁽²⁾**.
Sont exonérés : les véhicules accessibles en fauteuil roulant, les personnes possédant une carte mobilité inclusion, les véhicules **électriques et/ou roulant à l'hydrogène** et les **véhicules hybrides rechargeables** pouvant effectuer plus de 50 km en mode 100 % électrique.

Limite : le cumul du malus CO₂ et du malus au poids ne pourra pas excéder le plafond du malus CO₂, soit 40 000 € en 2022.

*Valable sous réserve de modification de la réglementation fiscale.

⁽¹⁾Famille nombreuse ≥ 3 enfants : abattement de 20g CO₂ par enfant à charge, véhicule ≥ 8 places ≥ 2 ans : abattement de 80g, véhicule super éthanol E85 d'origine constructeur : abattement de 40 % sur leur émission de CO₂. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le malus est plafonné à 50 % du prix TTC du véhicule (40 000 € ou la moitié du prix d'acquisition TTC).

⁽²⁾ Abattement de 400 kg pour les personnes morales dans le cas d'un véhicule comportant au moins 8 places. Une réduction de 200 kg par enfant, pour les familles avec un minimum de 3 enfants dans la limite d'un véhicule d'au moins 5 places.

Le montant du malus est inclus dans le prix de votre carte grise lors de l'immatriculation du véhicule. Si la carte grise est incluse dans le financement, le malus est donc compris dans le loyer.

En location longue durée, ces malus sont **enregistrés comme une charge déductible**, inclus dans le loyer et étalé dans le temps : **vous n'avez pas de somme à déboursier en une seule fois** et vous préservez votre trésorerie, ce qui n'est pas le cas si vous optez pour un achat au comptant.

Considéré comme une charge fiscale, ces malus n'impactent ni le coût d'acquisition du véhicule, ni les plafonds servant au calcul des loyers non déductibles et des avantages en nature (AEN).

Cependant, il peut impacter votre loyer. Veillez donc à **choisir un véhicule ayant un taux d'émission de CO₂ assez bas et / ou un poids inférieur à 1 800 kg pour ne pas être soumis à malus**, afin de **réduire le montant du loyer et préserver votre trésorerie !**

À noter

De nombreuses versions de véhicules particuliers avec 0 € de malus sont proposés dans le catalogue d'Arval, ce qui vous laisse un large choix pour préserver votre trésorerie !



Le bonus écologique*

Mieux encore que d'éviter un malus, vous pouvez sous certaines conditions obtenir un bonus écologique en choisissant **un véhicule électrique, hydrogène ou hybride rechargeable neuf**.

Pour un **véhicule électrique ou à hydrogène** avec un taux de CO₂ égal à 0 g/km et dont le contrat de location est signé entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2022⁽¹⁾ :

- **5 000 €**⁽²⁾ pour un véhicule utilitaire ;
- **4 000 €** pour un véhicule particulier dont le coût d'acquisition est inférieur à 47 000 € ;
- **2 000 €** pour un véhicule dont le coût d'acquisition est compris entre 47 000 € et 60 000 € ;
- **2 000 €** pour un véhicule particulier fonctionnant à l'hydrogène dont le coût d'acquisition est supérieur à 60 000 €.

Pour des véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables avec un taux de CO₂ compris entre 1 g et 50 g / km :

- **1 000 €** sous condition d'une autonomie du véhicule en tout électrique supérieure à 50 KM et d'un coût d'acquisition inférieur à 50 000 €.

Chez Arval, le bonus écologique est directement déduit, permettant ainsi de réduire le montant du loyer mensuel.

À retenir

Pour réduire le montant de votre loyer, vous pouvez :

- opter pour un véhicule avec un **taux d'émission de CO₂ inférieur à 128 g** et / ou d'un poids inférieur à 1 800 kg, options incluses, pour ne pas être soumis à un malus ;
- opter pour un **véhicule électrique, à hydrogène ou hybride rechargeable pour profiter d'un bonus écologique !**



*Valable sous réserve de modification de la réglementation fiscale.

⁽¹⁾Facturation du 1^{er} loyer au plus tard le 30 juin 2023. Les véhicules dont le contrat de location a été signé avant le 30 juin 2022 restent sur les modalités initiales d'application et devront avoir fait l'objet d'un premier versement de loyer avant le 31 décembre 2022, pour bénéficier du bonus 2022.

⁽²⁾Le montant de l'aide est fixé à 40 % du prix d'acquisition dans la limite de 5 000 €.

⁽³⁾Le montant de l'aide est plafonné à 27 % du coût d'acquisition toutes taxes comprises, augmenté, le cas échéant, du coût de la batterie si celle-ci est prise en location.



Limiter le montant de vos Taxes à l'Utilisation des Véhicules (TVU)

La **taxe sur les véhicules de sociétés** (TVS) est remplacée en 2022 par les taxes à l'utilisation des véhicules (TVU) composées de deux taxes.

La taxe sur les véhicules de société (TVS) s'applique aux entreprises qui possèdent ou utilisent des véhicules de tourisme en France, destinés majoritairement ou totalement au transport non-commercial de personnes sur une longue durée (détention minimale de 30 jours consécutifs).

Elle se décompose en deux taxes annuelles distinctes :

- **la taxe annuelle sur les émissions de CO₂**. Elle correspond à la première composante de TVS en vigueur en 2021 ;
- **la taxe annuelle sur les polluants atmosphériques**. Elle correspond à la deuxième composante de la TVU 2021.

Son calcul repose désormais sur le nombre exact de jours d'utilisation et non plus sur le nombre de trimestre d'utilisation du véhicule.

Taxe annuelle sur les émissions de CO₂



Immatriculations à partir du 1 ^{er} mars 2020	
Taux de CO ₂ / km selon norme WLTP	TVS annuelle mini / maxi
CO ₂ de 0 à 20 g	0 €
CO ₂ entre 21 et 50 g	17 à 40 €
CO ₂ entre 51 g et 120 g	41 € à 192 €
CO ₂ entre 121 g et 150 g	194 € à 600 €
CO ₂ entre 151 g et 170 g	664 € à 1 751 €
CO ₂ entre 171 g et 190 g	1 813 € à 3 116 €
CO ₂ entre 191 g et 230 g	3 190 € à 4 968 €
CO ₂ entre 231 g et 269 g	5 036 € à 7 747 €
CO ₂ > 269 g	29 €/g

*Valable sous réserve de modification de la réglementation fiscale.

Comment s'équiper d'un véhicule professionnel en préservant sa trésorerie ?

Taxe annuelle sur les polluants atmosphériques*



Année de mise en circulation	Essence et assimilé ⁽¹⁾	Diesel (gazole) et assimilé
Jusqu'au 31 décembre 2000	70 €	600 €
De 2001 à 2005	45 €	400 €
De 2006 à 2010	45 €	300 €
De 2011 à 2014	45 €	100 €
À partir de 2015	20 €	40 €

⁽¹⁾Essence, Essence/Electrique, GNV, GPL, E85 quelques soit le taux de CO₂, Diesel/ Electrique dont le taux CO₂ ≤ 120 g/km.

*Valable sous réserve de modification de la réglementation fiscale.

Pour préserver votre trésorerie, **il est donc judicieux de vous intéresser aux taux d'émission de CO₂, qui peuvent vous permettre de payer une TVU la plus basse possible.** Vous pouvez également envisager le choix d'un véhicule qui permet d'obtenir une **exonération définitive ou temporaire.**



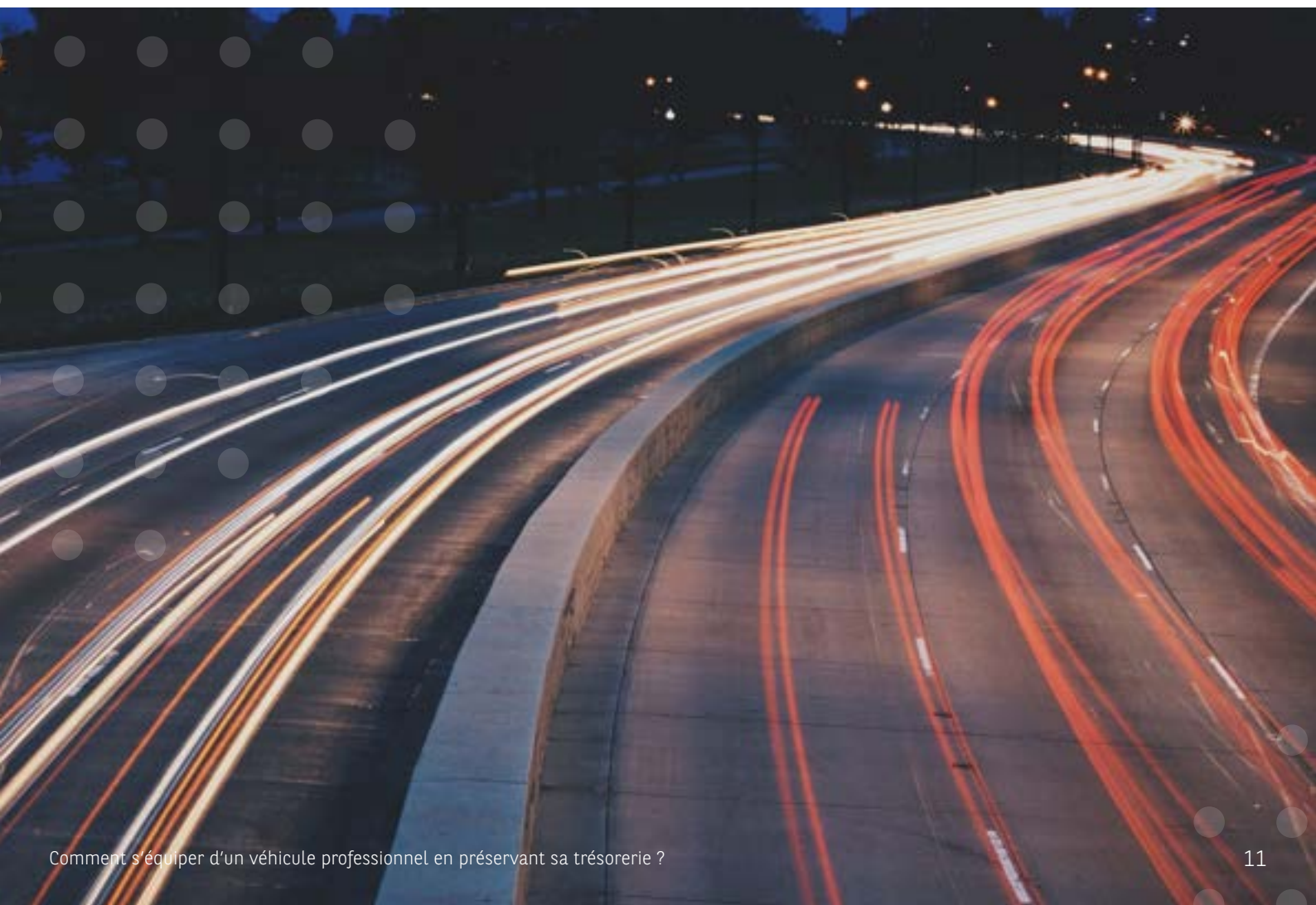
Les véhicules concernés par une exonération de TVU*

- ▶ Exonération définitive pour :
les **véhicules 100 % électriques** et les **véhicules hybride essence ou hybride superéthanol ou hybride GPL ou gaz naturel mais ne concerne pas les hybrides diesel** émettant jusqu'à 60 g de CO₂ (norme WLTP).
- ▶ Exonération pendant 3 ans pour :
les **véhicules hybrides** (essence & électrique, essence & GNV, essence & gpl, essence & E85, électrique & GNV, électrique & E85, électrique & GPL) **émettant entre 61 g et 120 g de CO₂** (norme WLTP).

Chaque année, votre loueur peut vous simplifier la gestion administrative et fiscale de votre véhicule professionnel en vous envoyant un état récapitulatif comportant la part des loyers non déductibles (AND), la TVS, les avantages en nature (AEN)...



**Valable sous réserve de modification de la réglementation fiscale.*





Maximiser l'amortissement du véhicule en choisissant le plus faible taux d'émission de CO₂

Enfin, si vous optez pour la LLD comme mode de financement, **les loyers et les services associés peuvent être déductibles**, dans la limite du plafond des amortissements non déductibles (AND) et du prix d'acquisition du véhicule par le loueur.

Ce plafond est défini en fonction de la date d'acquisition du véhicule et du taux de CO₂ émis par le véhicule. Vous pouvez ainsi optimiser l'amortissement dans les comptes de votre entreprise en faisant un choix éclairé du véhicule, basé sur son taux d'émission de CO₂.

Plus vous optez pour un véhicule à faible émission, plus le plafond des amortissements est élevé !

Seuils fiscaux des amortissements non déductibles (AND)*



Amortissement et loyers des véhicules de tourisme : Véhicules immatriculés après le 01/03/2020

Plafonds selon le prix d'acquisition TTC et Taux de CO₂ de référence

Date d'acquisition par l'entreprise ou le bailleur (LOA/LLD)	> 9 900 €	> 18 300 €	> 20 300 €	> 30 000 €
avant le 01/01/2021	≥ 166 g / km	de 50 à 165 g / km	De 20 à 49 g / km	< 20 g / km
à partir du 01/01/2021	≥ 160 g / km	de 50 à 160 g / km		

Le choix d'un mode de financement pour son véhicule professionnel et la gestion de la fiscalité associée pouvant être fastidieux, il est important d'être bien entouré et de bénéficier de conseils d'experts qui en maîtrisent tous les enjeux.

Chez Arval, nous vous accompagnons dans vos déclarations avec l'envoi, chaque année, d'un état fiscal prévisionnel des AEN en novembre et d'un état fiscal définitif en janvier.

Le tout avec un interlocuteur unique pour répondre à vos questions, bien sûr !

*Valable sous réserve de modification de la réglementation fiscale.

Équiper son entreprise d'un nouveau véhicule professionnel tout en préservant sa trésorerie, c'est possible ! Grâce à la LLD, vous pouvez préserver vos capitaux propres en choisissant le bon véhicule lors de la signature, puis tout au long de votre contrat. Pour cela, certains critères doivent être étudiés de près.

- ▶ L'absence d'apport en début de contrat de location longue durée.
- ▶ Les services inclus dans votre loyer, qui permettent d'éviter des dépenses imprévues tout en vous assurant la continuité de votre mobilité.
- ▶ Le taux d'émission de CO₂ du véhicule, qui peut vous permettre :
 - ▶ d'éviter un malus, voire de bénéficier d'un bonus écologique permettant de réduire le montant de votre loyer ;
 - ▶ d'optimiser le montant de votre TVU, voire d'en être exonéré ;
 - ▶ de maximiser la déductibilité de vos loyers.

À condition d'être attentif à ces différents éléments, la LLD s'impose comme étant le meilleur moyen de s'équiper d'un véhicule professionnel sans impacter sa trésorerie !



Notre équipe d'experts Arval en location longue durée est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller.

Vous souhaitez en savoir plus sur la location longue durée ?

DÉCOUVREZ LE MAG BUSINESS PRO

Arval Service Lease - Société Anonyme au capital de : 66 412 800 € - RCS Paris : 352 256 424 - ORIAS : 07 022 411 -
Adresse commerciale : 22, rue des Deux Gares - 92 564 RUEIL MALMAISON
Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 PARIS

arval.fr/pro



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

**For the many
journeys in life***

* Pour tous les trajets de la vie